

Observer pour agir au plus près des besoins des personnes polyhandicapées

REF. : 6 170

L'observation est essentielle pour un accompagnement de proximité de qualité, et ce d'autant plus avec des personnes qui ne possèdent pas le langage verbal. Elle oriente l'action mais il est nécessaire d'organiser le flux d'informations pour pouvoir les utiliser. Bien que certaines grilles d'observation soient déjà mises en place dans des établissements, les outils et leurs utilisations ont souvent besoin d'être harmonisés et formalisés entre les différents corps professionnels afin d'optimiser leur intérêt et pour mettre en place des axes de travail pertinents pour les usagers.

OBJECTIFS

PRINCIPAL

- Mettre en place une démarche d'observation en fonction d'objectifs spécifiques.

SPÉCIFIQUES

- Identifier et prendre en compte les besoins spécifiques de la personne polyhandicapée.
- Harmoniser et/ou faire évoluer les outils existants au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
- Analyser les observations réalisées et produire des hypothèses qui déterminent les stratégies d'action et les projets individuels.
- Évaluer les actions pour valider ou faire évoluer les stratégies pédagogiques.

CONTENU

Définir l'observation (distinction entre observer et interpréter) : les différents types d'observation selon les objectifs

- Méthodologie de l'observation, la démarche concrète :
 - Qu'est-ce qu'on observe ?
 - À partir de quelles références théoriques ?
 - Quels critères pour une observation utile ?
- Pourquoi ? (définition du but précis de l'observation)
 - Pour découvrir la personne observée,
 - Pour repérer et décoder les situations critiques, symptomatiques, les comportements,
 - Pour trouver des solutions aux difficultés ressenties par un ou des professionnels pendant l'accompagnement d'une personne polyhandicapée,
 - Pour évaluer,
 - Pour prendre soin : Esther Bick, la fonction contenante de l'observation, Winnicott et la fonction de miroir du regard de la mère sur le bébé,
 - Pour mieux travailler en équipe.

- Quand ?
 - Dans les temps de vie quotidienne,
 - Pendant les différents ateliers.
- Où et comment ?
 - Description du contexte : lieu, environnement, type d'activité.

Constitution d'un répertoire de comportements : pour être précise, l'observation doit s'attacher à définir des répertoires spécifiques, par exemple le temps de fixation du regard, les modalités motrices.

Construction de grilles d'observation

Évaluer pour faire évoluer les projets

MÉTHODE

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Pédagogie active et participative faisant appel aux connaissances de chaque participant.
- Exposés et études de cas réalisés par les stagiaires et guidés par l'intervenante.
- Analyse des pratiques professionnelles à partir de situations apportées par les stagiaires.
- Analyse des grilles d'observations apportées par les stagiaires.
- Débat sur des points théoriques ou issus de la pratique professionnelle.
- Méthodologie de l'étude de cas en équipe pluridisciplinaire.
- Apports bibliographiques, documents, vidéos.

INFOS PRATIQUES

 **12 PARTICIPANTS MAXIMUM**

 **PUBLIC**

Ce stage s'adresse à l'ensemble de l'équipe éducative et paramédicale intervenant auprès de personnes polyhandicapées.

 **PRÉREQUIS**

Aucun prérequis n'est nécessaire, si ce n'est d'avoir envie de se questionner sur sa pratique et son positionnement de soignant.

 **INTRA-ÉTABLISSEMENT**

Durée : 2 jours (14 heures).

Coût : 1 280 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement de la formatrice.

 **INTERVENANTE**

- **Élodie GABRIEL**, psychologue clinicienne.

 **UNE INFO ? UNE QUESTION ?**

Contactez-nous : formation@cesap.asso.fr

 **ÉVALUATION**

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenante évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.142).